



Réf. Farde e-Assemblées : 2419927

N° OJ : 67

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/10/2021**Objet : DD - Climat.- Subside - asbl "Boom".**

Le Conseil communal,

Vu le programme de politique générale 2018-2024 dans lequel la Ville de Bruxelles entend assumer pleinement ses responsabilités et son rôle de moteur de la transition ;

Considérant que la Ville de Bruxelles entend s'inscrire pleinement dans les enjeux planétaires du développement durable en favorisant la participation et la mobilisation citoyennes en faveur d'un mode de vie et de développement différent ;

Considérant que suite à l'adoption de l'Agenda 21, le Collège des Bourgmestre et Echevins entend soutenir des initiatives locales pour le développement durable par l'octroi de subsides aux personnes physiques, aux associations de fait, asbl, associations chapitres XII sans but lucratif, établissements d'enseignement et PME engagés dans la mise en oeuvre d'actions pouvant avoir un impact positif et durable sur les comportements d'un groupe cible et sur son cadre de vie ;

Considérant que l'asbl "Boom" est un acteur actif dans les domaines de l'alimentation durable, de l'économie sociale et solidaire et du commerce équitable et oeuvre à la promotion de circuits alimentaires alternatifs à l'industrie agro-alimentaire, respectueux de l'homme et de l'environnement.;

Considérant que, dans le cadre du "Festival Nourrir Bruxelles" qui se tiendra du 16 septembre au 16 octobre 2021, l'asbl "Boom" souhaite proposer :

- Des activités et événements qui favorisent la prise de conscience et les débats citoyens autour des transitions climatiques et de l'alimentation durable : projections de documentaires, sessions d'écoute radiophonique, débats en lien avec des acteurs de l'agriculture urbaine à Bruxelles.
- Des activités qui accroissent la visibilité des acteur.trice.s de l'alimentation durable à Bruxelles : activité de fabrication de pain avec l'asbl "Le Pain Levé", bières des nano-brasseries bruxelloises.
- Des activités qui permettent de recréer un lien social entre les habitant.e.s et les faire revenir dans les lieux de proximité : organisation de concerts de groupes locaux, ateliers – par ex. de plantation/végétalisation.

Considérant que le montant est disponible à l'article 87906/33202 du budget ordinaire 2021;

Considérant que le Collège des Bourgmestre et Echevins a adopté le montant alloué et qu'il a également engagé les dépenses relatives à ce subside et autorisé la liquidation du montant sous réserve de l'octroi de ce subside par le Conseil communal;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE

Article unique : Un subside de 4.260,00 EUR à l'article 87906/33202 du budget ordinaire 2021 est octroyé à "Boom" asbl pour l'organisation d'activités de sensibilisation au grand public autour de la thématique de l'alimentation durable et urbaine - Trésorerie.

Annexes :

